



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission de statistique est invitée à faire part de ses vues sur les questions qui lui sont soumises pour examen dans la section VI du rapport.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante-septième session, tenue à New York, du 8 au 11 mars 2016, la Commission de statistique, dans sa décision 47/105 (voir E/2016/24, chap. I.B) :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, a salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et des pays pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la production des statistiques connexes, et a approuvé le programme de travail pour 2016 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;

b) A salué les progrès accomplis dans le règlement des questions de recherche relatives à l'application du Système de comptabilité nationale de 2008, a noté l'apparition de questions conceptuelles dépassant largement le cadre du Système de comptabilité nationale de 2008 et a prié le Groupe de travail de lui rendre compte des progrès accomplis dans le règlement de ces questions, en tenant compte des statistiques et des dispositifs économiques, sociaux et environnementaux servant à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) A remercié le Groupe de travail des directives qu'il avait données sur les points épineux de l'application du Système de comptabilité nationale de 2008, notamment plusieurs manuels et directives qui faciliteraient cette application et la production des statistiques connexes, et l'a prié instamment de continuer à se pencher en priorité sur les directives pratiques pouvant faciliter l'application du Système de comptabilité nationale de 2008;

d) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'application du Système de comptabilité nationale de 2008, s'est déclarée préoccupée par le nombre relativement faible de pays présentant le minimum requis de données et a prié instamment les États Membres d'établir des données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés et, à cet égard, a appelé les organismes mondiaux et régionaux à établir un programme axé sur les statistiques intégrées sur les ménages et les entreprises doté de ressources et coordonné en vue de faciliter l'établissement des comptes nationaux;

e) S'est déclarée consciente que les pays, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, devaient constamment renforcer leurs capacités à l'aide d'un programme de statistiques intégrées fondé sur de multiples sources et méthodes statistiques pour produire les comptes nationaux;

f) A noté que l'utilisation du mécanisme de transmission des données Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour la comptabilité nationale progressait et a estimé que si les pays utilisaient cette technologie, cela allégerait leur tâche de communication des données aux organisations internationales.

2. La section II du présent rapport offre une vue d'ensemble des progrès accomplis dans le règlement des questions soulevées par la mise en œuvre du SCN, et notamment des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN 2008, et des informations les plus récentes sur l'élaboration définitive des publications concourant à la mise en œuvre du SCN 2008. La section III présente un aperçu des activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. La section IV contient des renseignements à jour sur l'étendue et le respect des délais de la mise en œuvre du SCN au niveau des pays. Les progrès accomplis en matière de coordination des activités de collecte et d'échange de données sont présentés à la section V. Enfin la section VI réunit les questions soumises pour examen.

II. Orientations sur les questions soulevées par la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale

A. Rapport sur la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

3. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a tenu sa dixième réunion à Paris du 13 au 15 avril 2016. La réunion avait principalement pour objet de définir des orientations sur des questions telles que : la comptabilité des pensions; la mondialisation, y compris la mesure de la production mondiale et des chaînes de valeur mondiales dans une économie planétaire interconnectée; les unités statistiques; l'économie numérique; l'utilisation des mégadonnées pour accroître la disponibilité des données de la comptabilité nationale et leur obtention en temps voulu; et la mesure des services financiers.

4. Le Groupe consultatif, tout en mettant l'accent sur les questions liées à la mise en œuvre pratique, à la clarification et à l'interprétation du SCN 2008, a également débattu de certaines questions nouvelles qui vont au-delà des recommandations du SCN 2008. Il est conscient que la résolution de ces questions peut être longue et que des mécanismes à cet effet doivent être mis en place en coordination avec des groupes d'experts d'autres domaines statistiques pertinents (balance des paiements, statistiques de finances publiques, classifications et registres des entreprises). Il a noté qu'à l'heure actuelle, nul n'avait envie de modifier le SCN et a décidé qu'il faudrait décider au cas par cas s'il valait mieux le mettre à jour par étapes plutôt qu'en effectuant simultanément un grand nombre de changements. Les conclusions de la réunion peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2016/Conclusions.pdf>.

5. Les thèmes présentant un intérêt particulier pour l'établissement des comptes nationaux et examinés par le Groupe consultatif sont détaillés ci-dessous et sont les suivants : économie numérique, mondialisation et coordination avec le Comité des statistiques de balance des paiements et le Comité consultatif des statistiques de finances publiques du Fonds monétaire international (FMI).

Économie numérique

6. Les technologies de l'information ont donné naissance à une multitude de nouveaux produits, processus et circuits commerciaux. Grâce à Internet, de nouveaux produits et services se développent continuellement, tels que les logiciels libres et les logiciels d'informatique en nuage, la prestation de services gratuits, la collecte et l'analyse de mégadonnées, et de nouveaux modèles commerciaux voient le jour tels que des services « pair à pair » proposés par de petits prestataires de services¹.

7. Ces nouveaux produits et services posent des difficultés au niveau de la comptabilité nationale car les services gratuits et à petite échelle peuvent ne pas être pris en compte par les systèmes d'information statistique. En outre, même si la production et l'exportation par Internet de biens et de services en ligne peuvent être correctement comptabilisées en enquêtant auprès d'une population d'entreprises spécialisées dans ces activités, la consommation et l'importation de ces biens et services est plus difficile à évaluer car des ménages de n'importe quel pays peuvent être concernés. Il est donc possible de sous-estimer la consommation de biens et de services des ménages par Internet pour deux raisons : les transactions sont plus difficiles à constater et, lorsqu'elles sont comptabilisées, le prix des services correspondants peut être faible, voire gratuit, en raison de la publicité en ligne.

8. Bien que le cadre conceptuel du SCN est très efficace lorsqu'il s'agit de comptabiliser l'économie numérique, des difficultés peuvent surgir quant il faut mesurer certaines transactions ainsi que le prix et le volume des transactions en général. Il a été convenu qu'il était nécessaire de fournir des indications supplémentaires sur la comptabilisation et la mesure des activités relatives à l'économie numérique dans les comptes nationaux. Il a également été jugé utile d'estimer les effets potentiels de la prestation de divers services gratuits sur Internet, même si cela reste en dehors du cadre central de la comptabilité nationale.

Mondialisation

9. La mondialisation économique a créé de nouvelles possibilités pour les entreprises d'organiser plus efficacement leurs chaînes de production. Les nouveaux arrangements commerciaux sont susceptibles d'entraîner une évolution plus volatile du Produit intérieur brut (PIB), en particulier dans les petites économies. La compilation de statistiques économiques est par conséquent devenue plus complexe car il est désormais plus difficile de ventiler les activités de production par pays. La mesure des principaux indicateurs économiques, y compris le PIB, peut ainsi en subir les conséquences. La mondialisation appelle donc un renforcement de la coopération transfrontière, y compris l'échange de données, pour parvenir à une comptabilisation cohérente.

10. Dans le *Guide pour la mesure de la production mondiale*², la Commission économique pour l'Europe énonce des orientations pratiques, à l'intention de ceux qui sont chargés de compiler les comptes nationaux sur la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 relatives à la production mondiale. On y trouve

¹ Pour plus d'informations, voir Ahmad, N. et P. Schreyer (2016), « Measuring GDP in a Digitalised Economy », *OECD Statistics Working Papers*, 2016/07, Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/5j1wqd81d09r-en>.

² Disponible à l'adresse : www.unece.org:8080/index.php?id=42106&L=0.

également une analyse de certaines questions conceptuelles liées à des phénomènes émergents découlant de la mondialisation qui ne sont pas bien pris en compte dans les normes internationales en vigueur. Il met en avant la nécessité d'approfondir les recherches et d'échanger des données d'expérience sur les méthodes de collecte et de compilation des données concernant les accords de fabrication mondiale, en particulier la classification des producteurs dits « sans usine », l'établissement de profils internationaux, l'échange de données économique et le partage des données.

11. Pour ce faire, trois initiatives sont actuellement menées en étroite coopération, à savoir : a) le projet de comptabilité internationale et mondiale complète en vue des recherches relatives à l'analyse des entrées-sorties (projet FIGARO) qui vise à établir des tableaux entrées-sorties de la production annuelle inter-pays de l'Union européenne et des tableaux ressources-emplois et entrées-sorties de la production inter-pays sur cinq ans de l'Union européenne; le projet sur les échanges en valeur ajoutée (projet TiVA) qui établit des estimations en élaborant des tableaux entrées-sorties mondiaux afin de tenir compte de la nature de plus en plus internationale de la production, portée par les chaînes de valeur mondiales; et le manuel sur la comptabilisation des chaînes de valeur mondiales, plus particulièrement sur la comptabilité nationale élargie et les statistiques intégrées sur les entreprises, actuellement élaboré par le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, qui servira de cadre à la mesure du commerce international et de la mondialisation économique.

Comité des statistiques de la balance des paiements et Comité consultatif des statistiques de finances publiques

12. Le Groupe de travail est conscient qu'un certain nombre de questions nécessitent une coordination plus étroite avec le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI et le Comité consultatif des statistiques de finances publiques en vue de formuler des recommandations cohérentes sur les questions relatives à ces domaines macroéconomiques. Ces questions comprennent, par exemple, la comptabilisation des intérêts négatifs, la compilation de données sur les structures de titrisation dans les statistiques du secteur extérieur, le traitement de l'économie numérique, l'estimation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés à des taux d'intérêt négatifs, la distinction entre les services de télécommunication et les services financiers pour les opérations bancaires par téléphone mobile, et l'élaboration de statistiques de bilan afin d'évaluer les risques budgétaires émanant de sociétés publiques. De plus amples informations sur les réunions les plus récentes des Comités du FMI sont présentées à la section IV du supplément au présent rapport, qui est un document de travail disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents>.

B. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale

13. L'annexe IV du SCN 2008 dresse la liste des sujets de recherche apparus pendant la mise à jour du SCN 1993, et qui n'avaient pas pu être examinés de manière suffisamment approfondie à cette occasion. Le site Web du Groupe de travail, hébergé par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, comprend une page consacrée au programme de recherche du SCN, où sont énumérés ces sujets de recherche et où sont ajoutées les questions nouvelles et les recommandations sur les questions en

cours, au fur et à mesure qu'elles sont approuvées. Le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale examinent actuellement la mise en œuvre pratique, la clarification et l'interprétation du SCN 2008. Les questions qui n'entrent pas dans le cadre des recommandations du SCN 2008 sont considérées comme des questions de recherche à long terme.

14. Une description détaillée des questions inscrites au programme de recherche du SCN, actuellement examiné par le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts, figure à la section II du supplément au présent rapport. Le programme de recherche du SCN peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/research.asp>.

C. Manuels et guides

15. Le Groupe de travail contribue à l'élaboration d'orientations nécessaires à l'établissement de la comptabilité nationale et à la compilation des statistiques connexes afin de renforcer les moyens statistiques requis à cet effet. En 2016, les manuels ci-après ont été finalisés : la version révisée du Manuel d'EUROSTAT sur la mesure des prix et volumes dans les comptes nationaux, et le *Guide de la Commission économique pour l'Europe sur la mesure du capital humain*. La liste des publications achevées, en cours de réalisation ou à venir est reproduite à la section III du supplément au présent rapport.

III. Programmes de travail des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

16. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et les commissions régionales ont continué de soutenir la mise en œuvre du SCN et d'autres normes convenues au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN 2008 et les statistiques connexes. Ces activités couvrent divers aspects de la production de statistiques aux fins de la comptabilité nationale, comme en témoignent les différents ateliers et séminaires de formation organisés par le Groupe de travail et les commissions régionales.

17. La section IV du supplément au présent rapport présente un résumé des activités menées au cours de l'année 2016 et des initiatives prévues pour 2017, concernant les statistiques économiques et les comptes nationaux, exécutées par les organisations membres du Groupe de travail et des commissions régionales.

IV. Communication des données des comptes nationaux annuels

18. Comme demandé par la Commission de statistique, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des données officielles des comptes nationaux communiquées par les États Membres ainsi que leur conformité théorique avec les recommandations du SCN. Bien qu'il soit admis que les données trimestrielles de la comptabilité nationales facilitent l'élaboration de politiques appropriés, celles-ci ne sont disponibles que pour 75 pays environ. De ce fait, seules

la disponibilité et la couverture des données officielles des comptes nationaux annuels sont évaluées. L'évaluation fournie dans la présente section repose sur les réponses au Questionnaire sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes comptables, c'est à dire de 2011 à 2015.

19. La plupart (95 %) des États Membres communiquent les données de leurs comptes nationaux, mais près de 15 % d'entre eux ne les communiquent pas tous les ans, et 5 % ne l'ont pas fait une seule fois au cours des cinq dernières périodes comptables. L'évaluation de la ponctualité de communication des statistiques de comptabilité nationale montre que seuls 60 % environ des États Membres sont capables de soumettre leurs données dans un délai d'un an. Cette proportion s'élève à 83 % lorsque les données soumises dans un délai de deux ans sont prises en compte.

20. En ce qui concerne la conformité théorique, le SCN 1993 ou le SCN 2008 ont été mis en œuvre dans 91 % des États Membres. Le Questionnaire sur la comptabilité nationale doit être renvoyé au plus tard en août de chaque année. À l'heure actuelle, 72 États Membres ont entièrement ou partiellement mis en œuvre le SCN 2008 dans l'établissement de leurs comptes nationaux. Presque toutes les économies développées, toutes celles d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, et 87 % des pays en développement ont communiqué des données de comptabilité nationale conformes à la méthodologie du SCN 1993 ou du SCN 2008. Les pourcentages des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement qui ont mis en œuvre le SCN 1993 ou le SCN 2008 ont progressé et atteignent respectivement 81 % et 95 %.

21. La couverture des données de la comptabilité nationale est évaluée par rapport aux « comptes minimaux »³ et par comparaison avec les « étapes prévues »⁴. Il en ressort que seuls 53 % des États Membres fournissent les tableaux des comptes minimaux. Ce faible niveau de couverture s'explique principalement par un défaut de communication en ce qui concerne le reste des comptes mondiaux, d'où la nécessité d'intégrer des statistiques de balance des paiements dans la comptabilité nationale.

V. Coordination des activités de collecte et d'échange de données

22. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et les commissions régionales continuent de coordonner leurs activités de collecte et d'échange de données afin de faciliter la communication de données des États Membres aux organisations et entre les organisations elles-mêmes, et de réduire ainsi la charge de travail des États Membres. La demande de statistiques économiques et de données de comptabilité nationale de qualité continue

³ Les comptes minimaux sont définis dans le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (voir E/CN.3/2001/7) et le rapport du Groupe de travail à la Commission de statistique E/CN.3/2011/6).

⁴ La méthodologie en ce qui concerne les étapes prévues est décrite dans les rapports présentés à la Commission de statistique par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (voir E/CN.3/1997/12 et E/CN.3/2011/6).

d'augmenter. Plusieurs initiatives mondiales ont besoin de statistiques économiques et de données de comptabilité nationale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les symposiums africains sur le développement de la statistique, le nouveau cycle du Programme de comparaison internationale, le rapport de la Commission sur la pauvreté dans le monde de la Banque mondiale (rapport Atkinson), l'initiative SDMX, l'Équipe spéciale sur la coopération internationale en matière de données et la deuxième phase de l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, lesquelles ont toutes des répercussions sur les programmes statistiques de comptabilité nationale.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

23. À l'heure actuelle, l'ensemble des indicateurs proposés pour le suivi des objectifs de développement durable comprend un certain nombre d'indicateurs pour lesquels les statistiques de comptabilité nationale sont d'une importance cruciale. Une première analyse a permis de déterminer qu'un grand nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, couvrant environ 11 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avaient trait à la comptabilité nationale. La cohérence des données de comptabilité nationale utilisées pour les indicateurs est donc fondamentale pour garantir la qualité et la cohésion des informations. En outre, il est nécessaire de mettre en place une coopération et une coordination efficaces entre les organismes internationaux dépositaires pour réduire la charge que représente la communication de données et assurer leur cohérence. Des travaux sont en cours afin d'examiner les métadonnées pour les indicateurs qui ont trait aux statistiques de comptabilité nationale, et d'instaurer un mécanisme de coopération pour que les organismes internationaux concernés puissent s'échanger des données sur ces indicateurs.

Symposium africain sur le développement de la statistique

24. L'initiative sur la comptabilité nationale du Symposium africain sur le développement de la statistique est une initiative importante au niveau régional. Le premier symposium a été lancé en 2006 afin d'orienter et de coordonner le développement de la statistique en Afrique. Les six premiers symposiums étaient axés sur les recensements de la population et des logements de 2010 et sur le développement des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique. Pour la période 2016-2020, le symposium est consacré aux statistiques économiques. Les symposiums visent notamment à garantir l'adoption et l'application des normes statistiques internationales aux fins de l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique, à améliorer les statistiques économiques de base pour l'établissement des comptes nationaux, à optimiser et simplifier la production de comptes nationaux et de statistiques économiques, à rendre rapidement disponibles et accessibles les statistiques économiques aux fins de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, et à utiliser les statistiques économiques et les comptes nationaux à l'appui du développement durable.

25. En outre, les travaux menés dans la région font l'objet d'une coordination dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui fournit un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique au cours des 50 prochaines années. L'Agenda 2063 comprend un ensemble d'objectifs et d'indicateurs

importants pour la région, qui suivent les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Programme de comparaison internationale

26. En application des recommandations du groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale, à sa quarante-septième session, la Commission a fait de ce dernier un axe permanent du programme statistique mondial. À compter de 2017, il sera conduit régulièrement à des intervalles plus rapprochés, l'objectif étant de le mettre en œuvre en s'appuyant sur un système d'enquêtes cycliques, afin de réduire la charge qui pèse sur les organismes nationaux de statistique et de réaliser les enquêtes avec plus de souplesse, en tenant compte des spécificités des pays participants. La Commission a noté qu'il fallait créer des synergies dans la production de statistiques sur les prix en intégrant les activités d'enquête relatives au Programme et à l'indice des prix à la consommation, afin d'améliorer la cohérence desdites statistiques et de réduire davantage la charge que le Programme impose aux organismes nationaux de statistique. Les travaux menés au titre du Programme devraient aussi être mieux harmonisés avec le programme de travail ordinaire de chaque pays en matière de comptabilité nationale, en particulier l'établissement du PIB dans l'optique des dépenses.

27. La Commission a en outre défini la structure de gouvernance du Programme comme suit : le Bureau mondial et les bureaux d'exécution régionaux et nationaux continueront de mettre en œuvre le Programme sous la supervision générale du Conseil de direction et avec l'assistance du Groupe consultatif technique. Pour assurer une coordination efficace entre le Bureau mondial et les organismes régionaux, la Commission a créé un Groupe de coordination interinstitutions. À l'heure actuelle, le Groupe coordonne les préparatifs en vue du lancement du cycle d'enquêtes de 2017, ainsi que de l'appui à apporter aux pays dans la mise en œuvre des activités du Programme. Les résultats du cycle 2017 devraient être publiés d'ici à la fin de 2019.

Rapport Atkinson sur la mesure de la pauvreté dans le monde

28. En octobre 2016, la Commission de la Banque mondiale sur la pauvreté dans le monde, dirigée par Sir Anthony Atkinson, a présenté ses recommandations visant à mesurer plus précisément la pauvreté mondiale et à en suivre de plus près l'évolution, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Groupe de la Banque mondiale consistant à mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et à favoriser une prospérité partagée. Deux des 21 recommandations ont trait à la comptabilité nationale. Selon la recommandation n° 4, la Banque devrait « prendre la tête » d'un groupe de travail conjoint sur les statistiques de consommation des ménages. Ce groupe serait chargé de fixer des directives pour mesurer la consommation des ménages et déterminer sa corrélation avec le revenu des ménages (mesuré par des enquêtes) et avec les agrégats de consommation issus de la comptabilité nationale. D'après la recommandation n° 7, « avec le concours des organismes nationaux de statistique et d'autres organismes statistiques », la Banque devrait s'attacher à établir un indicateur annuel du niveau de vie des ménages fondé sur les comptes nationaux qui soit conforme à la pratique en matière d'enquêtes sur les ménages.

29. La direction de la Banque mondiale est d'accord avec la teneur générale de ces deux recommandations et note qu'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des

investissements et la complexité des partenariats nécessaires pour les appliquer. Beaucoup peut être fait en s'associant par exemple avec le Groupe d'experts sur les disparités dans le cadre des comptes nationaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et en s'appuyant sur les travaux menés par ce dernier. Depuis 2011, ce groupe d'experts s'est efforcé d'élaborer une méthode pour regrouper des mesures sur la répartition des revenus, de la consommation et de l'épargne entre les groupes de ménages. Depuis peu, le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières s'efforce également d'améliorer les informations sur la répartition des revenus, des dépenses, de l'épargne et de la richesse des ménages. On estime qu'il faudra un certain temps pour que ces recommandations portent leurs fruits.

Échange de données et de métadonnées statistiques

30. D'importants progrès ont été faits dans l'application des normes SDMX pour l'échange de statistiques macroéconomiques. Les définitions de structures de données mondiales couvrent les comptes nationaux (y compris les statistiques de finances publiques), la balance des paiements et les investissements directs étrangers. Le Groupe chargé de l'échange de données et de métadonnées statistiques pour ce qui est des statistiques macroéconomiques, dans lequel sont représentées toutes les organisations internationales compétentes, s'occupe de l'élaboration et de la mise à jour de ces définitions. Les définitions des structures de données sont tenues à jour par EUROSTAT pour les comptes nationaux, par le FMI pour celles concernant la balance des paiements et par l'OCDE pour celles concernant les investissements directs étrangers. Le Groupe est également responsable de la communication, de l'orientation et de la mise en œuvre de ces définitions. En outre, il a récemment été décidé de mettre au point des définitions de structures de données à l'échelle mondiale pour les statistiques sur les prix, en procédant par étapes, en commençant par les données relatives à l'indice des prix à la consommation.

30. On constate des progrès notables dans la mise en œuvre du SDMX au niveau des pays. Au niveau européen, l'utilisation du SDMX est aujourd'hui obligatoire pour les données de comptabilité nationale, et un nombre croissant de pays commencent à y recourir. À cet égard, l'établissement de définitions des structures de données à l'échelle mondiale susmentionnées a joué un rôle déterminant.

Équipe spéciale sur la coopération internationale en matière de données

32. Agissant au niveau international sous les auspices du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, l'Équipe spéciale sur la coopération internationale en matière de données a été établie dans une optique permanente. Elle a commencé à produire un premier ensemble de données partagées sur le PIB et la population au cours du troisième trimestre de 2015 et mène actuellement des travaux pour ajouter de nouvelles séries de données (comptes du secteur institutionnel et balance des paiements). En outre, il est envisagé d'appliquer un mode « PULL » pour les notifications afin de simplifier davantage le cadre technique d'échange de données. Ces évolutions s'appuient entièrement sur les définitions de structure des données et les normes d'échange de données SDMX. Les travaux sont supervisés par un groupe directeur qui rend compte au Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières et qui encadre les activités de sous-groupes thématiques. L'un des principaux aspects de cette

coopération est la répartition claire des responsabilités entre les organisations internationales participantes, le but étant que les jeux de données partagés soient identiques dans l'ensemble de leurs bases de données respectives.

Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données

33. En septembre 2015, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G-20 ont approuvé le lancement de la deuxième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données, laquelle s'inscrit dans la continuité de la première phase mais énonce des objectifs plus précis pour la compilation et la dissémination par le Groupe d'ensembles minima de données partagées qui tiennent compte de l'évolution des besoins des politiques. Dans le cadre cette nouvelle initiative quinquennale, le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières propose 20 recommandations regroupées en trois catégories : suivi des risques dans le secteur financier; vulnérabilités, interconnexions et externalités; partage des données et communication des statistiques. Sept recommandations, qui concernent notamment les statistiques sur les valeurs mobilières et les comptes du secteur institutionnel, ont été reconnues prioritaires. La deuxième phase a pour objectif de relever les normes de statistique communes des pays membres du G-20, mais en suivant une approche souple dans le franchissement des étapes intermédiaires vers la réalisation des cibles définies dans le plan d'action pour chaque recommandation. Les pays membres du G20 qui en sont à des stades plus avancés sont encouragés à dépasser les objectifs fixés. Dans la mesure du possible, des modèles seront établis pour le recueil et la diffusion des ensembles de données. Bien que cette initiative s'adresse aux pays du G20, d'autres pays membres du Conseil de stabilité financière y participent et un éventail plus large de pays applique les recommandations pertinentes. On trouvera plus de détails sur la deuxième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données dans le premier rapport d'activité établi par le FMI et le secrétariat du Conseil de stabilité financière en septembre 2016, consultable à l'adresse www.imf.org/external/np/g20/pdf/2016/090216.pdf.

VI. Questions à examiner

34. **La Commission est invitée à :**

- a) **Exprimer ses vues sur le programme de recherches du SCN 2008;**
- b) **Exprimer sa conception du développement des orientations relatives à l'établissement des concepts et des recommandations du SCN 2008 à l'appui de sa mise en œuvre au niveau national;**
- c) **Exprimer son opinion sur les autres activités des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales;**
- d) **Exprimer ses vues sur la couverture, la ponctualité et la mesure complète de l'établissement des statistiques de comptabilité nationale, y compris le passage au SCN 2008;**
- e) **Exprimer ses vues sur les progrès réalisés en matière de coordination des activités de collecte de données et d'échange de données.**